

Préfecture de la région Grand Est
Préfecture du Bas-Rhin

Direction régionale des Finances publiques
de la région Grand Est et du département
du Bas-Rhin

Strasbourg, le 23 OCT. 2017

Mesdames et Messieurs les Maires du Bas-Rhin

Objet : Déploiement du timbre électronique.

Réf. : Correspondances des 2 mars 2015 et 2 mai 2016.

Par lettres citées en référence, vous avez été informés et sensibilisés sur la vente du timbre dématérialisé pour la délivrance des passeports par l'intermédiaire du site timbres.impots.gouv.fr, un service en ligne porteur de modernisation, de simplification administrative et de sécurisation pour les usagers et les administrations.

Les timbres électroniques peuvent en effet être achetés sur ce site dans le cadre des téléprocédures intégrant ce mode de paiement (agence nationale des titres sécurisés à l'adresse ants.gouv.fr notamment) et auprès du réseau des buralistes.

Depuis la mise en service en mars 2015 du timbre électronique pour le passeport, 3 millions d'usagers ont utilisé ce nouveau mode de paiement et plus de 75 % des passeports sont désormais délivrés avec un timbre électronique. Cette extension notable doit beaucoup à la facilité du service offert aux usagers, mais aussi aux actions que vous n'avez pas manqué d'entreprendre au niveau local pour le faire connaître. Ces actions ont vocation à être réitérées d'autant que le timbre électronique est désormais étendu à de nouvelles formalités.

C'est ainsi que depuis quelques mois le site timbres.impots.gouv.fr propose la vente du timbre électronique pour la carte nationale d'identité et pour la délivrance du permis bateau. Prochainement le service sera ouvert aux titres de séjour et d'ici la fin 2017 ce seront 90 % des formalités qui pourront être payées par timbre électronique. La disparition complète du timbre fiscal papier devrait intervenir au cours du premier trimestre 2018 avec la dématérialisation du timbre fiscal rattaché aux attestations d'accueil délivrées par les communes.

.../...

Préfecture de la région Grand Est
5 Place de la République – 67073 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 21 67 68 – Fax : 03 88 21 60 07 – Courriel : prenom.nom@alsace.pref.gouv.fr
Site Internet : <http://www.alsace.pref.gouv.fr>

Direction régionale des Finances publiques de la région Grand Est et du département du Bas-Rhin
4 Place de la République – CS 51002 – 67070 STRASBOURG CEDEX
Tél. : 03 88 25 37 37 – Courriel : drfip67@dgfip.finances.gouv.fr

Il demeure donc important que vos services invitent les usagers, qui se renseignent sur les pièces à produire pour l'obtention d'un document, à acquérir directement le timbre électronique dont ils ont besoin sur le site timbres.impots.gouv.fr.

Vous trouverez des supports de communication à l'adresse <https://www.economie.gouv.fr/dgfip/medias-dgfip> et nous vous remercions par avance du concours actif que vous apporterez à la promotion locale de ce service à la disposition de nos concitoyens.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le secrétaire général,



Yves SEGUY

L'Administrateur général des Finances publiques,
p/p le directeur du pôle Pilotage
des Missions et Animation du réseau



Jean-Yves MAY